

Motion intersyndicale au CTSS du 18 mars 2021 :

Les Représentants du Personnel demandent :

- que la période d'horaires semi-permanents du poste de prévision du CM973 soit la moins longue possible, avec une organisation des tâches et du planning de la vacation en concertation avec les prévisionnistes de Guyane,
- qu'une publication régulière des postes vacants soit effectuée jusqu'à récupération d'un effectif nominal de 7 agents pour un fonctionnement en horaires permanents,
- qu'un bilan soit fait à chaque CTSS sur l'état des effectifs et du fonctionnement du service de prévision en Guyane et des conséquences sur DIRAG/PREVI.